

## CODIFICATION DE LA DECLARATION DE SALAIRE ANNUELLE 2025

### Disposition du code : 0000000-00

Les codes qui figurent sur votre déclaration de salaire annuelle sont composés de neuf chiffres ou/et lettres qui permettent de gérer plusieurs statuts par position.

Nous vous prions de bien vouloir les contrôler et éventuellement les corriger pour chacun de vos employés, selon les indications ci-dessous. C'est seulement à cette condition que nous serons en mesure d'établir un décompte exact de vos cotisations aux différentes caisses.

Position	Rubrique	Code	Définition
<b>COMMISSION PARITAIRE PROFESSIONNELLE DE LA BRANCHE AUTOMOBILE</b>			
1	CONTRIBUTION professionnelle	0	<b>Non soumis</b> à CCT
		1	<b>Soumis</b> à CCT
2	PERTE DE GAIN	0	<b>Non soumis</b> à CCT
		1	<b>Soumis</b> à CCT
		2	<b>Non soumis</b> à CCT, caisse AVS 33 / UPSA
<b>Pool INTER</b> (anciennement Groupement des caisses-maladie des employeurs affiliés à l'INTER)			
<b>Indemnité journalière</b>			
3	Couverture	0	<b>Non assuré</b> par INTER
		1	Indemnité journalière 80%, délai d'attente 2 jours
		9	Indemnité journalière 80%, délai d'attente 30 jours
		H	Indemnité journalière 90%, délai d'attente 2 jours
		I	Indemnité journalière 90%, délai d'attente 30 jours
<b>Pool INTER</b> (anciennement Groupement des caisses-maladie des employeurs affiliés à l'INTER)			
<b>Complément LAA</b>			
4	Couverture	0	Complément accident LAA
		1	Complément accident LAA
<b>INTER Groupement interprofessionnel pour le paiement d'allocations familiales</b>			
5	Contributions	0	<b>Non soumis</b>
		1	<b>Soumis</b>
<b>Frais de guérison</b>			
6	Frais de guérison	0	<b>Non assuré</b>
		1	<b>Assuré</b> , selon formule d'adhésion et certificat d'assurance en votre possession
<b>CARAGE Caisse de préretraite de la branche automobile du canton du Valais</b>			
7	Contributions	0	<b>Non soumis</b>
		1	<b>Soumis</b>

<b>INTER Groupement des caisses-maladie des employeurs affiliés à l'INTER</b>			
8	Indemnité journalière	0	<b>Non assuré</b>
		4	<b>Groupe Mutuel</b>
9	Non utilisé		<b>Code non utilisé</b>